PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le dix (10) août deux mille vingt-six (2026), à 19 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Marc-André Cournoyer, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum. Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5, est absente.

Le conseiller Marc-André Cournoyer, conseiller au poste 4, se retire des délibérations afférentes à la résolution numéro 2026-08-314 en raison d'une possibilité d'intérêt pécuniaire.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h.

2028-08-298 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après, de reporter le point 3.2. « Transport scolaire – Entente avec le Centre de services scolaire de Charlevoix pour le transport des élèves résidant à l'extérieur de l'Isle » et de garder le varia ouvert à toute modification.

Ordre du jour
Séance ordinaire du 10 août 2026

1. Administration

1.1. Ouverture de la séance
1.2. Adoption de l'ordre du jour
1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026
1.4. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juillet 2026
1.5. FQM Assurances – Renouvellement annuel et paiement de la facture 25008
1.6. Centre de prévention du suicide de Charlevoix – Participation au tournoi de golf 2026
1.7. Papeterie Saint-Gilles – Commandite à la campagne annuelle
1.8. Cartes d'affaires – Impression de cartes d'affaires
1.9. Administration municipale – Achat d'un écran d'ordinateur

2. Sécurité publique

2.1. Caserne incendie – Mandat à S.E.N. Inc. pour l'inspection annuelle des gicleurs et des valves anti-retour
2.2. Service incendie – Embauche de madame Catherine Rémond, à titre de candidate à la profession de pompier (apprentie) et de premier répondant
2.3. Service incendie – Mandat à Lettrage Larouche pour lettrage des camions incendie

3. <u>Voirie et travaux publics / Transport</u>

3.1. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2026-2027 – Sous-volet Projets particuliers d'amélioration (Dossier HHX99437) – Mandat à DA-RE-L Excavation Inc. pour pavage mécanisé
3.2. Transport scolaire – Entente avec le Centre de services scolaire de Charlevoix pour le transport des élèves résidant à l'extérieur de l'Isle

4. <u>Hygiène du milieu</u>

4.1. Réseau d'égout – Modification au poste de pompage numéro 5 (PP-5)
4.2. Réseau d'aqueduc – Vente d'eau pour les travaux d'aménagement extérieur à l'école St-Pierre
4.3. Réseau d'égout – Entériner mandats accordés concernant nettoyage du lit de séchage et le transport des boues
4.4. Réseau d'aqueduc – Demande de raccordement pour la résidence située au 1310, chemin des Coudriers

5. <u>Aménagement / Urbanisme et Développement / Environnement</u>

5.1. Demande de dérogation mineure 2026-04 - Propriété située au 427, chemin de la Baleine
5.2. Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat à Pesca Environnement
5.3. Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat supplémentaire à LaSalle NHC
5.4. Monument Jacques-Cartier – Proposition de La Fabrique de la paroisse Saint-François-d'Assise afin de relocaliser le monument sur le terrain de l'église St-Bernard

6. <u>Loisirs et culture</u>

6.1. Symposium « Une bouffée de couleurs » - Entériner l'autorisation pour l'entreposage des bancs de l'église St-Bernard

7. <u>Dépôt des rapports, comptes rendus et documents divers</u>

8. <u>Varia</u>

9. <u>Rencontres et représentations</u>

10. <u>Période de questions</u>

11. <u>Levée de l'assemblée</u>

2026-08-299 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026.

Adoptée

2026-08-300 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juillet 2026

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de juillet 2026, totalisant la somme de 394 887.78 $.

COMPTES PAYÉS JUILLET 2026	
Masse salariale	33 861.87 $
Christyan Dufour, salaire maire Juillet 2026	1 345.54 $
Marc-André Cournoyer, salaire conseiller Juillet 2026	418.39 $
Bernard Boudreault, salaire conseiller Juillet 2026	568.39 $
Martine Harvey, salaire conseillère Juillet 2026	548.39 $
Patrice Harvey, salaire conseiller Juillet 2026	658.39 $
Kathleen Normand, salaire conseillère Juillet 2026	440.39 $
Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère Juillet 2026	617.91 $
Desjardins (RVER - Juillet 2026)	4 809.85 $
Revenu Canada (remises Juillet 2026)	6 900.30 $
Revenu Québec (remises Juillet 2026)	17 300.02 $
Association des Gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec	375.97 $
Bell Canada	71.21 $
Bell Mobilité	193.40 $
Béton T.C.G. Inc.	19 203.71 $
Centre Jardin de la Baie	602.17 $
Delightfyl Yard	7 007.73 $
Festival des pompiers de Charlevoix	250.00 $
Groupe Picard, Distributeur d'acier et d'aluminium	12 693.93 $
HARP Consultant	3 075.58 $
Hydro-Québec	1 466.12 $
Impression Prodesign 2019	2 319.63 $
Laboratoire d'expertises de Québec Ltée	2 085.65 $
La Boutique du plongeur	2 743.65 $
La Coopérative de Câblodistribution de l'Arrière-Pays	163.10 $
Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres	18 540.00 $
Pétro-Canada	988.08 $
Pétrole Irving	1 376.80 $
Productions Légion	52 709.35 $
Purolator	64.18 $
Tessier Récréo-Parc Inc.	83 482.79 $
Thibault & Associés (L'Arsenal)	1 650.31 $
Visa Desjardins	3 413.66 $
SOUS-TOTAL :	**281 946.46 $**
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	66.89 $
Hydro-Québec	3 815.41 $
Purolator	48.89 $
SOUS-TOTAL :	**3 931.19 $**
COMPTES À PAYER	
Alimentation W. Boudreault	38.31 $
Atelier Zig-Zag	49.43 $
A. Tremblay & Frères Ltée	668.30 $
Bureauthèque Pro Inc.	613.82 $
Énergie et Ressources Naturelles	12.00 $
Entreprises d'Électricité Dufour Inc.	10 646.69 $

FQM Assurances	68.67 $
G. Perron Excavation	5 885.57 $
Le Phare Magasin Général	111.03 $
Lettrage & Gravure Larouche	379.42 $
Medimage	252.72 $
MJS Inc.	3 878.88 $
MRC de Charlevoix	921.28 $
PJP EXCAVATION INC.	724.34 $
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	4 720.39 $
Sani Charlevoix	718.59 $
Solutions D.E. Multiservices	567.92 $
SPCA (entente 2026)	3 967.39 $
Zip Saguenay Charlevoix (plantation d'arbres Parc de la pointe du Bout d'en Bas)	36 080.00 $
SOUS-TOTAL :	**70 304.75 $**
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Eurofins Environnex	914.06 $
G.Perron Excavation	12 681.50 $
Meunerie Charlevoix	1 478.12 $
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	114.14 $
Réal Huot	571.63 $
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf	5 792.50 $
Sani Charlevoix	3 189.85 $
Véolia (Capteur, chlore)	13 963.58 $
SOUS-TOTAL :	**38 705.38 $**
TOTAL :	**394 887.78 $**

Adoptée

2026-08-301 FQM Assurances – Renouvellement annuel et paiement de la facture 25008

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat d'assurance de la municipalité auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour la période du 15 octobre 2026 au 15 octobre 2027 portant le numéro MMQP-03-016023.22 et de payer la facture portant le numéro 25008 au montant de 110 033.32 $ taxe sur prime incluse. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-08-302 Centre de prévention du suicide de Charlevoix – Participation au tournoi de golf 2026

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire monsieur Bernard Boudreault, conseiller, à la 26e édition du tournoi de golf annuel au bénéfice de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix qui aura lieu le vendredi 18 septembre prochain, au Club de golf de Baie-Saint-Paul, au coût de 140 $ (partie, voiturette, repas et tirage inclus). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-08-303 Papeterie Saint-Gilles – Commandite à la campagne annuelle

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une commandite de 100 $ à la 26e campagne annuelle de la Papeterie Saint-Gilles. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-08-304 **Cartes d'affaires – Impression de cartes d'affaires**

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commander des cartes d'affaires pour le service d'inspection, le service incendie, l'administration municipale, la mairie ainsi que des cartes générales de la municipalité, et ce, auprès de Bureau en gros, pour la somme d'environ 100 $ plus taxes pour 500 cartes et de mandater madame Béatrice Amyot, agente de développement pour produire le visuel de ces cartes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-08-305 **Administration municipale – Achat d'un écran d'ordinateur**

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un écran d'ordinateur Acer 32 pouces EDA320Q curvé 165 Hz résolution 1920x1080 pour le poste de travail de la directrice générale afin que celui qu'elle utilise actuellement serve au poste de l'agente de développement, le tout auprès de Projciel, et ce, au coût de 289$ plus taxes, le tout selon le prix soumis par courriel le 5 août 2026. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-08-306 **Caserne incendie – Mandat à S.E.N. Inc. pour l'inspection annuelle des gicleurs et des valves anti-retour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater S.E.N. Inc. afin de procéder à la vérification des gicleurs et des valves anti-retour de la caserne incendie, selon la soumission datée du 4 août 2026, portant le numéro 63008, au coût de 3 398.29 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-08-307 **Service incendie – Embauche de madame Catherine Rémond, à titre de candidate à la profession de pompier (apprentie) et de premier répondant**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher madame Catherine Rémond, à titre de candidate à la profession de pompier (apprentie) et de premier répondant, le tout sous la recommandation datée du 5 août dernier de monsieur Éric Dufour, directeur du service incendie, le tout sujet à la politique de conditions de travail des employés du service incendie de la municipalité.

Adoptée

2026-08-308 **Service incendie – Mandat à Lettrage Larouche pour lettrage des camions incendie**

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Lettrage Larouche afin de préparer les logos nécessaires sur les camions du service incendie en vinyle réfléchissant laminé, et ce, pour un montant d'environ 500 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-08-309 **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2026-2027 – Sous-volet Projets particuliers d'amélioration (Dossier HHX99437) – Mandat à DA-RE-L Excavation Inc. pour pavage mécanisé**

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour l'année 2026-2027 – Sous-volet projets particuliers d'amélioration (Dossier HHX99437);

CONSIDÉRANT QUE les chemins admissibles sont les chemins de la Bourroche, du Bout-d'en-Bas, Cartier, des Cèdres, des Coudriers, Desgagnés, de l'Islet, du Mouillage, du Moulin, Pedneault, des

Prairies, du Ruisseau-Rouge, de la Traverse et Tremblay et que des travaux de pavage mécanisé sont nécessaires sur plusieurs d'entre eux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater DA-RE-L Excavation Inc. afin de faire du pavage mécanisé, le tout au montant approximatif de 22 000 $ plus taxes, pour les chemins Tremblay, Bourroche, Cartier et Côte à Picoté. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2026-2027 – Sous-volet PPA (Dossier HHX99437).

Adoptée

2026-08-310 **Réseau d'égout – Modification au poste de pompage numéro 5 (PP-5)**

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER Automatisation JRT afin procéder à la modification du poste de pompage numéro 5 (PP-5) afin d'y ajouter un panneau de démarreurs progressifs, aussi appelés « *drives* », le tout selon l'offre de services datée du 31 juillet 2026 et portant le numéro JRT-261708, au montant de 17 000 $ plus taxes;

DE MANDATER Les entreprises d'électricité Dufour Inc. afin d'effectuer tous les travaux d'électricité requis, le cas échéant;

QUE la municipalité autorise le financement de ces dépenses à même les sommes disponibles dans le cadre du programme TECQ 2024-2028.

Par la présente, ces dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-08-311 **Réseau d'aqueduc – Vente d'eau pour les travaux d'aménagement extérieur à l'école St-Pierre**

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vendre l'eau nécessaire aux travaux d'aménagement extérieur qui ont cours à l'école St-Pierre, et ce, au coût de 60 $ le 1 000 litres.

Adoptée

2026-08-312 **Réseau d'égout – Entériner mandats accordés concernant nettoyage du lit de séchage et le transport des boues**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER les mandats accordés à 2841-1825 Québec Inc. pour le nettoyage du lit de séchage ainsi que le transport des boues à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, et ce, au coût de 150 $ de l'heure plus taxes pour le nettoyage du lit de séchage et de 150 $ de l'heure pour le chargement de 154.61 $ de l'heure pour le transport en camion 12 roues;

D'ENTÉRINER le mandat accordé à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour le traitement des boues municipales au coût de 139 $ la tonne.

Adoptée

2026-08-313 **Réseau d'aqueduc – Demande de raccordement pour la résidence située au 1310, chemin des Coudriers**

CONSIDÉRANT la demande de raccordement au réseau d'aqueduc datée du 6 août 2026 par la succession de madame Elsa Kaufmann et concernant la résidence située au 1310, chemin des Coudriers;

CONSIDÉRANT QUE ce raccordement ne contrevient pas à la règlementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce raccordement devra être fait individuellement et directement au réseau principal d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement au tuyau principal du réseau municipal d'aqueduc devront être exécutés par la municipalité sous la supervision du responsable du réseau d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à apporter le service d'aqueduc jusqu'à la bordure du chemin public afin que le propriétaire puisse s'y brancher;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement de la résidence au réseau municipal d'aqueduc devront être exécutés par le propriétaire sous la surveillance et la supervision du responsable des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout, et ce, avec les matériaux exigés par ce dernier, le tout conformément au *Code du bâtiment* et toute autre réglementation applicable en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais reliés à la présente résolution seront à la charge exclusive du propriétaire concerné, soit notamment mais sans limitation le temps des employés municipaux, l'excavation du chemin public, l'asphaltage dudit chemin après les travaux, l'achat des tuyaux requis, de régulateurs de pression et d'anti-siphons, la réparation de la bordure de chemin, etc., et que le propriétaire s'est engagé à les assumer verbalement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

D'AUTORISER le raccordement au réseau municipal d'aqueduc de la propriété située au 1310, chemin des Coudriers, le tout conditionnellement à l'obtention des autorisations requises du ministère des Transports et de la Mobilité durable, le cas échéant, soit notamment une permission de voirie;

D'EXIGER que ce raccordement soit réalisé individuellement selon la règlementation en vigueur, sous la supervision et les instructions du responsable des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout ou de son remplaçant, lequel s'assurera de leur faisabilité et émettra les permis municipaux nécessaires, le cas échéant;

DE DÉCRÉTER que tous les travaux soient aux frais et à la charge exclusive du propriétaire, incluant notamment mais sans limitation tous les frais afférents au perçage du tuyau principal, au pavage du chemin public et à la fourniture d'équipements et de matériaux;

D'EXIGER du propriétaire d'obtenir toutes les autorisations requises auprès du ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable et des autres instances, le cas échéant.

Adoptée

2026-08-314 Demande de dérogation mineure 2026-04 - Propriété située au 427, chemin de la Baleine

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro 2026-04 qui a été déposée concernant la propriété située au 427, chemin de la Baleine située sur le lot 5 275 433 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, lequel a une superficie de 1 393.6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser le lotissement d'un terrain non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout et situé hors d'un corridor riverain, d'une superficie de deux mille soixante-six mètres carrés (2 066 m²), alors que la norme minimale exigée par l'article 43 du Règlement de lotissement numéro 2022-16 est de trois mille mètres carrés (3 000 m²);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 30 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont rencontrés le 5 août dernier, à laquelle rencontre a assisté monsieur Olivier Néron, inspecteur en bâtiment et en environnement, et ont émis une recommandation favorable dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation aurait pour effet de rendre moins dérogatoire le lot actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey, secondé par la conseillère Martine Harvey et résolu à la majorité des conseillers présents ce qui suit :

D'ACCEPTER la création d'un lot non desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout et situé hors d'un corridor riverain, d'une superficie de deux mille soixante-six mètres carrés (2 066 m²), alors que la norme minimale exigée par l'article 43 du Règlement de lotissement numéro 2022-16 est de trois mille mètres carrés (3 000 m²);

QUE des copies de la présente résolution soient transmises au demandeur ainsi qu'à l'inspecteur en bâtiment et environnement.

Adoptée

2026-08-315 **Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat à Pesca Environnement**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas, pour lequel une demande d'autorisation a été déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, afin d'y construire une passerelle d'observation;

CONSIDÉRANT QU'une première demande d'information a été transmise, par le MELCCFP, le 29 juillet;

CONSIDÉRANT la complexité du dossier, il a été recommandé à la municipalité d'obtenir les services professionnels d'une firme spécialisée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Pesca conseillers en biologie Inc. afin d'obtenir un accompagnement professionnel concernant la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qui a été déposée le 8 juin 2026 dans le cadre du projet de construction d'une passerelle d'observation au Parc de la pointe du Bout d'en Bas, le tout selon l'offre de services professionnels datée du 7 août 2026 et portant le numéro de référence 4152, au montant estimé de 19 725 $ plus taxes et selon les taux horaires qui y sont prévus. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-08-316 **Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat supplémentaire à LaSalle NHC**

CONSIDÉRANT QU'une passerelle d'observation est prévue dans le cadre du projet d'aménagement du Parc du Bout d'en Bas;

CONSIDÉRANT QUE le Parc du Bout d'en Bas est situé en zone inondable;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques de la Faune et des Parcs du Québec (ci-après « MELCCFP ») a été déposée le 8 juin dernier pour l'implantation et la construction d'une passerelle d'observation en zone inondable et qu'une étude hydraulique est requise pour procéder au dépôt de cette autorisation;

CONSIDÉRANT QU'une première demande d'information a été transmise, par le MELCCFP, le 29 juillet;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à cette demande, la limite du littoral doit notamment être caractérisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un mandat supplémentaire à Lasalle | NHC Inc. afin de procéder à la caractérisation de la limite du littoral au Parc de la pointe du Bout d'en Bas, lequel mandat prévoit notamment la revue des données existantes, la caractérisation des milieux hydriques, l'analyse des impacts du projet et les modifications des formulaires d'autorisation associés, le tout selon la proposition portant le numéro 8010776 au coût de 14 510 $ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-08-317 **Monument Jacques-Cartier – Proposition de La Fabrique de la paroisse Saint-François-d'Assise afin de relocaliser le monument sur le terrain de l'église St-Bernard**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer la proposition de La Fabrique de la paroisse Saint-François-d'Assise de relocaliser le monument Jacques-Cartier sur le terrain de l'église St-Bernard afin d'y recueillir toutes les informations requises avant la prise de décision.

Adoptée

2026-08-318 **Symposium « Une bouffée de couleurs » - Entériner l'autorisation pour l'entreposage des bancs de l'église St-Bernard**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'autorisation accordé par le conseil municipal afin de permettre l'entreposage de bancs de l'église St-Bernard (La Fabrique de la paroisse de Saint-François-d'Assise) dans la grange située sur le terrain adjacent de l'hôtel de ville du 5 au 12 août approximativement, et ce, pour faciliter la tenue de l'activité Symposium « Une bouffée de couleurs » qui aura lieu du 7 au 9 août derniers.

Adoptée

2026-08-319 **Les documents suivants sont déposés aux archives de la municipalité :**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les documents suivants :

- Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres – Rapport annuel d'activités et rapport financier pour l'année 2025, sous la cote 103-110-2022;
- Ministère de la Culture et des Communications | Refus de la demande d'aide financière 552815 déposée dans le cadre du programme aide aux immobilisations, sous la cote 114-400-1188;
- Carte de remerciements des élèves des classes de 5^{e} et 6^{e} année de l'école St-Pierre pour leur voyage au Saguenay – Lac-St-Jean, sous la cote 112-120-1844;
- MRC de Charlevoix | Adoption du règlement 215-26 sur l'entretien et l'occupation des bâtiments dans les TNO par le MRC de Charlevoix, sous la cote 114-241-144.

Adoptée

2026-08-320 **Centre de services scolaire de Charlevoix – Acceptation de l'ancien mât érigé à l'école St-Pierre**

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le mât proposé par le Centre de services scolaire de Charlevoix, par courriel, le 20 juillet 2026, lequel a dû être enlevé du terrain de l'école St-Pierre en raison des travaux de terrassement en cours.

Adoptée

2026-08-321 **Symposium « Une bouffée de couleurs » - Mention de félicitations**

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter l'organisation du Symposium « Une bouffée de couleurs » qui a eu lieu du 7 au 9 août derniers à l'église St-Bernard.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 30.

_____ _____

Christyan Dufour, maire **Pamela Harvey, notaire, DMA**
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 septembre 2026. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.